BÉDÉE

Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

Convocation du 17/11/2025
Affichée / Publiée le 17 novembre

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**25**
Quorum :	**13**
Présents :	17
Absents :	**8**
Procurations :	8
Votants :	25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213500234-20251124-DCM24112025131-DE

LE VING QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire**.

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, **Adjoints.** Raymond BLOUET, Mathieu LEVILLAIN, **Conseillers municipaux délégués.** Jean RONSIN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Chrystel CAULET, Mylène MENARD, David LE LARGE, Christine PERTUISEL, Fabien GRIGNON, Pierre PIRON.

EXCUSÉS - PROCURATIONS : Béatrice GAYVRAMA à Michel HALOUX, Nicolas AUBIN à Jean-Paul RONSIN, Sophie RABORY à Régine LEFEUVRE, Annick VIVIEN à Francine RABINIAUX, Mélynda HASSOUNA à Fabien GRIGNON, Caroline COPPENS à Chrystel CAULET, Nicolas VOLLE à Mathieu LEVILLAIN, Mathias JOLY à Elisabeth ABADIE.

SECRETAIRE de SEANCE : Régine LEFEUVRE.

OBJET : OUVERTURES DEROGATOIRES des COMMERCES en 2026 (N°2025-131)

Monsieur Le Maire rappelle qu'en novembre 2024, le bureau de Montfort Communauté a choisi de s'aligner sur l'accord du Pays de Rennes concernant les ouvertures dominicales et jours fériés des commerces en 2025 et 2026. Le 13 novembre, il a reconduit ce dispositif et a défini les dates dérogatoires.
Pour l'année 2026, les commerces concernés sont autorisés à employer leurs salariés pendant tout ou partie des journées des dimanches, et ce dans la limite de 3 dimanches parmi les dates suivantes :

- 11 janvier 2026 (1er dimanche suivant le début des soldes de janvier),
- 6 septembre 2026 (dimanche suivant la rentrée scolaire),
- 29 novembre 2026 (dimanche suivant le Black Friday),
- 6, 13 et 20 décembre 2026 (3 dimanches avant Noël).

Sur la question des jours fériés, considérant que la législation française ne permet pas l'encadrement des ouvertures des jours fériés, les organisations signataires ont pris acte de la proposition des élus du Pays de Rennes qui préconisent une ouverture mesurée et concertée de 4 jours fériés sur la base du volontariat, pour la bonne lisibilité de l'offre commerciale auprès de la population et la préservation des conditions de travail des salariés, à choisir parmi les dates suivantes :

- lundi de Pâques,
- 8 mai,
- jeudi de l'Ascension,
- lundi de Pentecôte,
- 14 juillet,
- 15 août,
- 1er et 11 novembre.

Monsieur Le Maire propose d'émettre un avis favorable à ce dispositif d'ouverture dérogatoire des commerces employant des salariés et de valider les dates proposées par Montfort Communauté pour l'année 2026.
Pour chaque commerce, les dates retenues feront l'objet d'un arrêté municipal.

Vu le code du travail, et notamment son article L3132-26,

A l'unanimité, le conseil municipal :
- est favorable à l'ouverture dérogatoire des commerces employant des salariés à raison de 7 jours en 2026 aux dates précitées, retenues sur le territoire de Montfort Communauté,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de prendre un arrêté autorisant l'ouverture dérogatoire des commerces situés sur la commune qui en feront la demande, de le publier, et le notifier.

MAIRIE DE BÉDÉE (ILLE-ET-VILAINE)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.